

## LUTTE ANTI-BIDONVILLE

Ce qui se fait  
au Port

mérite qu'on y réfléchisse



Quotidien du parti communiste réunionnais

Dès son installation en 1971, l'habitat social fut une des préoccupations premières de la Municipalité démocratique. Le Maire, Paul Vergès, mit en place une politique foncière cohérente. La Commune a pu ainsi s'assurer la maîtrise de tous les terrains qui pouvaient être libres.

Cette politique foncière conséquente, qui est loin d'être appliquée partout à la Réunion hélas, a permis de mettre à la disposition des organismes constructeurs (S.H.L.M.R., S.I.D.R.) des terrains sur lesquels furent construits des milliers de logements de différents types (HLM, PLR, logements sociaux PSR). Conséquence : les loyers sont nettement inférieurs au Port à ceux qui se pratiquent couramment à la Réunion.

Mais il fallait aller plus loin, afin de faire face au problème très grave posé par la situation des nombreuses familles privées du revenu d'un travail régulier. C'est pour donner à cette partie de la population portoise la plus défavorisée l'accès à un logement décent que la Municipalité a entrepris depuis deux ans un programme de construction de logements très sociaux (L.T.S.).

Nous faisons aujourd'hui le point sur ce nouveau programme de logements très sociaux.

Voici tout d'abord l'état des logements déjà terminés, qui sont occupés ou en cours d'occupation :

— Terrain Cotur 1 .....	94
— Terrain Cotur 3 .....	84
— Terrain Say 1ère tranche.....	20
— Hyacinthe 1ère tranche.....	10
— Rivière des Galets .....	72
— Evariste de Parry .....	43
<b>Total .....</b>	<b>323</b>

Les personnes relogées viennent principalement du bidonville de Cœur-Saignant, le plus étendu du Port - mais qui dans des délais assez brefs sera résorbé -, et de Manès, zone déclarée insalubre en 1980. Ces lotissements constituent de nouveaux quartiers de la ville.

L'opération du terrain Say, elle, est différente. Elle consiste à résorber les îlots insalubres du centre ville en relogant sur place leurs habitants. C'est donc une « opération-tiroir » : on libère un secteur, les habitants sont relogés provisoirement ailleurs

durant le temps de la construction des logements neufs, et ils reviennent prendre possession de ces logements, restant ainsi dans leur quartier d'origine.

Les déménagements sont effectués par la commune. Les décasements doivent être programmés en même temps, car il faut que chaque emménagement d'une famille dans un logement neuf entraîne la disparition d'un logement insalubre. C'est ainsi, au prix de cette discipline indispensable, que la lutte contre les bidonvilles prend toute son efficacité.



M. et Mme L.A. ont six enfants. Depuis quelques semaines, ils occupent un F6 à la Rivière des Galets. Auparavant, ils habitaient à la Ravine à Marquet une case sans eau et sans électricité. « Nou la adapte à nou viteiment sans regret, nous ont-ils dit. Lé comme si nana lontan ni habite là. Nou lé bien ».

Voici également les lotissements en cours de construction :

— Hyacinthe 2ème tranche .....	45
— Terrain Say 2ème tranche .....	19
— R.N. 4 .....	70
— ZAC n° 2 1ère tranche .....	77
<b>Total .....</b>	<b>211</b>

Certains de ces chantiers sont très avancés, comme les logements « Hyacinthe », le long de la route des tétrapodes ceinturant la ZUP, ou comme la petite cité qui est sortie de terre entre le Port et la Rivière des Galets (R.N.4).

### Une œuvre de longue haleine

La résorption des bidonvilles est une œuvre de longue haleine, que la municipalité portoise s'est fixé comme objectif prioritaire depuis dix ans. Pour bien mesurer l'ampleur de la tâche, nous donnerons les chiffres d'un recensement des bidonvilles réalisé en avril 1980 par l'Agence pour les Etudes d'Aménagements et d'Urbanisme de la Réunion (A.U.R.).

Seuls avaient été recensés ceux regroupant plus de 10 cases.

La commune du Port comptait alors 1.905 bidonvilles (1.305 en zone urbaine, et 600 en zone rurale).

Même si, depuis, la réalisation des programmes de L.T.S. est venue réduire ce chiffre impressionnant, on voit bien les dimensions de l'entreprise.

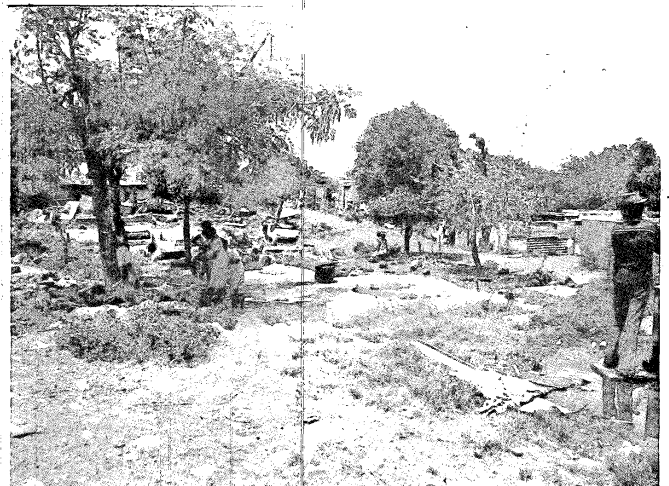
En ce qui concerne les logements programmés au titre de 1982, ils sont situés dans la ZAC de Cœur-Saignant, à la Rivière des Galets, sur un terrain situé à proximité de la mairie, sur le terrain Say (la suite de l'opération-tiroir), et le long de la R.N.4.

Beaucoup a été déjà réalisé au Port en matière de logement social. Mais beaucoup reste encore à faire pour qu'un jour les bidonvilles de la cité maritime ne soient plus qu'un (mauvais) souvenir.

Alain D.



Ce bel arbre qui se tient debout parmi les nouvelles cases du lotissement de la Rivière des Galets a pu être préservé par les constructeurs. Bravo à eux. Et tant mieux pour les voisins de l'arbre.



La zone du bidonville de Manès, derrière le stade, commence à se dégager. Les habitants sont logés dans les quartiers proches de Cotur et d'Evariste de Parry. Les décasements ont été réalisés.